PROFITEZ DES AIDES POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2021

VITACLIM

Maison Individuelle	Les aides gouvernementales					Les aides privées
VITACLIM RGE Travaux réalisés (1)	Éco-Prêt Taux Zéro	MaPrimeRénov' (2)				CEE : Prime Coup de Pouce (3)
	Pour tous	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires	Pour les foyers les plus aisés	Pour tous
Pompe à chaleur AIR/AIR	✗	✗	✗	✗	✗	✓
Pompe à chaleur AIR/EAU	✓	4 000 €	3 000 €	2 000 €	✗	✓
Chaudière gaz à très haute performance énergétique	✓	1 200 €	800 €	✗	✗	✓
Pompe à chaleur hybride individuelle moyenne ou haute température	✓	4 000 €	3 000 €	2 000 €	✗	✓
Chauffe-eau thermodynamique	✓	1 200 €	800 €	400 €	✗	✓
VMC double flux	✗	4 000 €	3 000 €	2 000 €	✗	✓
Dépose cuve à fioul	✗	1 200 €	800 €	400 €	✗	✗
Isolation en rampants de toitures et plafonds de combles	✓	25 € / M²	20 € / M²	15 € / M²	7 € / M²	✓
Isolation des combles perdues	✓	✗	✗	✗	✗	✓
Isolation d'un plancher matériaux + pose	✓	✗	✗	✗	✗	✓
Isolation des murs par l'intérieur	✓	25 € / M²	20 € / M²	15 € / M²	7 € / M²	✓
Poêle à granulés	✓	3 000€	2 500€	1 500€	✗	✓
Panneaux photovoltaïques hydrides (offre ECH$_2$0 Sun)	✓	2 500 €	2 000 €	1 000 €	✗	✓
Rénovation globale	✓	Se référer à (4) Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €	✓
Bonus sortie passoire énergétique	✗	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	✗
Bonus bâtiment basse consommation	✗	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	✗

(1) Travaux réalisés : Sous conditions des critères d'éligibilités des appareils par contraintes techniques.

(2) Plafonnement de l'aide : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans glissant.
Règles d'écrêtement : chaque type de dépense éligible sera plafonné et le montant de la prime sera écrêté de façon à ce que le montant des aides cumulé ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes et 75 % pour les ménages aux revenus modestes.
Cumulable avec : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'Éco-Prêt à Taux Zéro, les Chèques Énergie, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE). Non cumulable avec l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité ».

(3) Prime Coup de Pouce (CEE) : Pour le remplacement d'une chaudière individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz (à l'exception des chaudières à condensation). L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020.

(4) Aide de l'Anah - Habiter Mieux Sérénité - Finance un « bouquet de travaux », c'est-à-dire un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 35 %. L'aide "Habiter Mieux Sérénité" pour les propriétaires bailleurs est au maximum de 187,50 € par m2 dans la limite de 15 000 € par logement et de 1 500 € pour la prime "Habiter Mieux". Les aides sont réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah. À noter que pour bénéficier de la subvention, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner dans votre demande tout au long du projet. Les prestataires bailleurs à partir du 07/2021 auront les mêmes droits et pourront faire les mêmes demandes que les propriétaires occupants.

Vérifier son éligibilité : récapitulatif des plafonds de ressources selon le type de foyer, le nombre de personnes et la région

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Régions hors Île-de-France Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Pour tous les foyers très modestes	Pour tous les foyers modestes	Pour tous les foyers intermédiaires	Pour tous les foyers les plus aisés
1 personne	Jusqu'à 14 879 €	Jusqu'à 19 074 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2 personnes	Jusqu'à 21 760 €	Jusqu'à 27 896 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3 personnes	Jusqu'à 26 170 €	Jusqu'à 33 547 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4 personnes	Jusqu'à 30 572 €	Jusqu'à 39 192 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5 personnes	Jusqu'à 34 993 €	Jusqu'à 44 860 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Les aides de la région Occitanie

Pour les propriétaires occupants dont les revenus fiscaux sont inférieurs ou égaux aux plafonds de revenus fixés dans le tableau ci-dessous, le montant de l'éco-chèque est de 1 500€.

Nombre de parts fiscales	Plafond (revenu fiscal de référence)
1	18 500 €
1,5	28 000 €
2	33 500 €
2,5	36 000 €
3	38 500 €
3,5	41 500 €
4	46 500 €
Par part fiscale supplémentaire	+ 5 500 €

Les aides destinées aux retraités

Pour les propriétaires occupants dont les revenus fiscaux sont inférieurs ou égaux aux plafonds de revenus fixés dans le tableau ci-dessous, le montant de l'éco-chèque est de 1 500€.

Ressources mensuelles		Participation maximum
Personne seule	Couple	
Jusqu'à 854,99 €	Jusqu'à 1 483,99 €	65 %
De 855 € à 914,99 €	De 1 484 € à 1 583,99 €	59 %
De 915 € à 1 031,99 €	De 1 584 € à 1 734,99 €	55 %
De 1 032 € à 1 114,99 €	De 1 735 € à 1 793,99 €	50 %
De 1 115 € à 1 165,99 €	De 1 794 € à 1 859,99 €	43 %
De 1 166 € à 1 286,99 €	De 1 860 € à 1963,99 €	37 %
De 1 287 € à 1 454,99 €	De 1 964 € à 2 181,99 €	30 %
Au-delà de 1 455 €	Au-delà de 2 182 €	Pas de participation de l'Assurance Retraite

VITACLIM
DES ÉNERGIES POSITIVES

VOTRE INSTALLATEUR RGE

NOS QUALIFICATIONS

Attestation de capacité n°1182703-R2

NOS PARTENAIRES AGRÉÉS

VITACLIM s'occupe de tout, du montage du dossier à l'installation jusqu'à l'entretien.

N'hésitez pas à nous contacter !

04 67 506 506
contact@vitaclim.com

Les liens utiles

Éco-Prêt à Taux Zéro : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
Le Chèque Énergie : https://www.chequeenergie.gouv.fr
Prime Coup de Pouce : https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation
MaPrimeRénov' : https://www.maprimerenov.gouv.fr/
Offre EDF "Mon chauffage durable" : https://www.prime-energie-edf.fr/offres-exceptionnelles/profiter-d-une-pompe-a-chaleur-sans-depenser- 1eur.html ou https://www.prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
Prime Engie : https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la- prime-eco-energie.html
Habiter Mieux Sérénité : http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/ ou http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616
Aides de la Caisse de retraite : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613
Aide à la rénovation "Action logement" : https://www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique/
Simulation aides : https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides
ADEME : https://www.ademe.fr/aides-financieres-2020